

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19-0003282

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

21/01/19

ca

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12356

Société : RAT

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZEDDAGUI Loulana

Date de naissance : 09/01/83

Adresse : Rue des cPompe 4, Jm n°f. Apt. 5. NASSIM - CASABLANCA

Tél. : 0661196796

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 08/02/2020

Nom et prénom du malade : Zeddagui Loulana Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

ce ophtalmo logique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

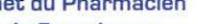
Le : 28/02/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/09/2020	caj		0.00	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Dr. A. H. BADDI et. Nassim, Casablanca A-20190 CASABLANCA tel/Fax: 05 22 89 05 00 www.ph20.ma	08/02/2020	200.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
NASSIM OPTIQUE Nisrine El FASSI Opticienne Unihémisphère Rés. Koulouba 80 m. 8, quartier Nassim Mag Casablanca Tel. +(212) 665 88 80 <i>27/0/20</i>						3100,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OD.



مركز العيون بئر انزاران

CENTRE D'OPHTHALMOLOGIE BIR ANZARANE

Dr. Houda KHLIFI ép. CHERRATE
Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux

Diplômée de l'Université de Paris VII
Ancienne interne des hôpitaux de Paris

الدكتورة هدى خليفى

اختصاصية في أمراض و جراحة العيون

خر杰ة جامعة باريس VII

طبيبة داخلية سابقاً بمستشفيات باريس

Casablanca le

08/02/2022

الدار البيضاء

38 depuis 2006.

MS (2 - 2)
Hyc UD =

S.V.

Agé (2 - 2) / 5 2006

T-29010

PHARMACIE H₂O
Dr. AIBADRY
326 Lot. Nassim, Quaiier NASSIM
MA-20100 CASABLANCA
Tel/Fax: 05.22.89.05.00
www.ph2o.ma

DR KHLIFI Houda
Ophtalmologue
ICE: 007 187011000002
Tél: 0522 237929
Tél: 0522 237955





مركز العيون ببر انزاران

CENTRE D'OPHTHALMOLOGIE BIR ANZARANE

Dr. Houda KHLIFI ép. CHERRATE
Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux

Diplômée de l'Université de Paris VII
Ancienne interne des hôpitaux de Paris

الدكتورة هدى خليفى

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

خر杰ة جامعة باريس VII

طبيبة داخلية سابقاً بمستشفيات باريس

Casablanca le:

28/02/2005

الدار البيضاء في:

3rd floor, Casablanca

Verses e monture,

antireflet
anti-uv

$$\textcircled{O_1} = +0,25 (-1,25 \pm 175^\circ)$$

$$\textcircled{O_2} = +0,25 (-1 \pm 45^\circ)$$



~~NASSIM OPTIQUE
Nisrine EL FASSI
Opticienne / Optométriste Rés
Koutoubia, 8 Avenue Nassim Mag. N°2
Casablanca - Tél: +212 665 88 80 00~~



NASSIM OPTIQUE

PRESIDENCE KOUTOUBIA IMMS

MAG2 QUARTIER NASSIM CASA

+.....M

Tél : 0522 89 20 07

2

Casablanca Le : 17/02/2020

FACTURE N° : 12/20

Nom : LOUBNA ZEDGUI

Prescription : KHLIFI

Date Prescription : 08/02/2020

Nomenclature	Quantité	Désignation	P.U	Total
-	1	MONTURE	500.00	500.00
-	1	OD : +0.25 (-1.25 à 175°) Verre organique antireflet	1300.00	1300.00
-	1	OG : +0.25 (-1.00 à 4°) Verre organique antireflet	1300.00	1300.00
			TOTAL	3100.00 TTC

Dont TVA est de : 516.66

Arrêtée la présente facture à la somme de : Trois mille cent DHS

Penser à faire ajuste vos lunettes régulièrement, une visite annuelle chez votre ophtalmologiste est conseillée.

*NASSIM OPTIQUE
Nisrine EL FASSI
Opticienne Optométriste Rés.
Koutoubia Im. quartier Nassim Mag. N°2
Casablanca Tel. +(212) 665 88 80 00*

R.C 360430

Patente 36214371

IF 50814371

ICE 000490220000001

CNSS 8774657

INPE 095010930